

Onde de Choc

Le bulletin d'infos CGT-

F E V R I E R 2 0 2 5

2024, la CGT n'a pas chômé

Le début de l'année est aussi l'occasion, en plus des vœux, de donner aux agents de la collectivité un aperçu de l'action de votre syndicat CGT-CD90.

En 2024, la CGT a accompagné 24 agents dans des démarches très variées, allant de la simple demande de renseignements statutaires, à l'agression et violence au travail, en passant par les accidents de service ou fins de contrats.

Pour compléter les statistiques, sur ces 24 personnes, 9 sont des hommes, 15 des femmes.
Par catégorie, nous avons 6 catégories A, 17 catégories C et 1 catégorie B.
Il reste à espérer que l'année 2025 soit « moins productive » de ce côté-là.

Soulignons également les nombreux conseils médicaux. Ce domaine requiert une expertise précise, pour laquelle quatre membres du syndicat se sont formés.

**Petit conseil : en cas de souci de santé, pensez à nous contacter,
la gestion actuelle ne favorisant pas toujours l'intérêt de l'agent.**

Des chiffres et des pertes

SOMMAIRE :

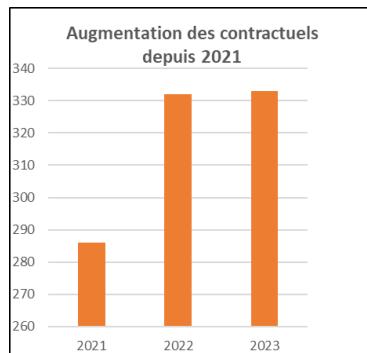
P1- CGT 2024

P1- Précarisation

P2- Imprévoyance

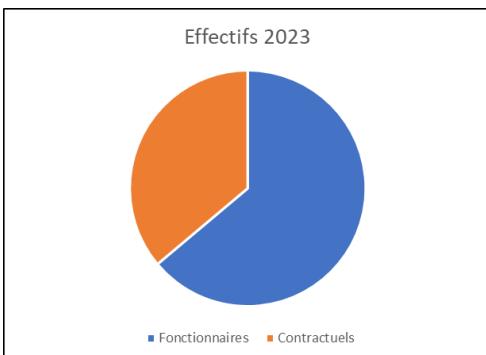
P3- 50% < 65%

P3- CGT-130 ans



Les trois Rapports sociaux unique (RSU) de 2021, 2022 et 2023, fournis par notre collectivité, donnent un aperçu statistique de la précarisation de l'emploi.

Les charges de personnel augmentent de 37,29 à 43,32 millions d'euros. Si on analyse finement cette augmentation brute, on se rend compte que sa part diminue dans les dépenses de fonctionnement. En effet alors qu'elle couvrait 27,2% des dépenses de fonctionnement en 2021 elle ne représente que 26% en 2023.



En 2022, les effectifs des agents contractuels augmentent de 25% alors que ceux des titulaires sont en baisse de 5%. La tendance reste la même en 2023. Aujourd'hui, un tiers des agents employés par la collectivité est contractuel.

Au fait : une ou un prévoyance ?

Dans le cas de la mise en place de la **nouvelle prévoyance** au 1^{er} janvier 2025, l'on a connu de jolis déboires qui impacteront directement le salaire des agents et qui auraient pu non sans humour être mieux prévus.

En effet, Vivinter a plus tardé à transmettre les documents et accès nécessaires aux agents pour leur choix à optionner sur des prestations supplémentaires au socle de base.

Initialement prévue en novembre 2024, la transmission des éléments ne parvient que fin décembre, veille de congés de Noël, avec un mail de connexion temporaire qui, dans presque un cas sur deux n'a pas fonctionné.

La RH, ne maîtrisant apparemment pas ce domaine, était dans l'incapacité de répondre aux agents, sur : « comment faire ? », « qui contacter ? » et « que va-t-il arriver ? »

Quant à Vivinter ; ils auraient rencontré des problèmes informatiques, peut-être auraient-ils dû solliciter l'aide de nos experts numériques internes. Là encore de **prévoyance**, il n'y en a point eu.

Beaucoup d'entre nous ne savent donc pas s'ils sont pris en charge au 1^{er} janvier 2025 selon le socle de base ou selon les choix de leurs options, puisqu'aucune information n'a été partagée par Vivinter.

Guère plus efficace, notre administration n'était pas plus à même de répondre aux légitimes questionnements de ses agents et de les rassurer.



Finalement, Vivinter nous transmet les données nécessaires pour que la première cotisation puisse être prélevée sur nos salaires de janvier 2025.

Oui mais à la mi-janvier, les paies en interne sont déjà lancées.

Que de prévoyance !

Conséquence : il y aura double prélèvement sur le salaire de février 2025.

Bien sûr c'est une fois de plus les petits salaires, les agents lambdas qui feront les frais d'un manque de **prévoyance**.

Ce nouveau prestataire choisi et imposé, peut sembler bien « léger » aux vues des enjeux financiers et sécuritaires pour les agents.

Souhaitons que le jour où nous aurons besoin de faire appel aux services de Vivinter, la réactivité et l'efficacité soient meilleures.



Pour rappel, le CST du 17 octobre 2024 annonçait à vos représentants du personnel CGT : « La création d'une **mission prévoyance** au sein de la DRH portée par une personne référente et dont le nom devait être mis à l'information des agents sous peu... »

Comme le dit un collègue de 35 ans, catégorie C :

« *j'aurais préféré ne pas payer 15-20 euros de Prévoyance, c'est le prix de l'augmentation mensuelle de la crèche cette année!* ».

Voilà où en sont certains agents de notre collectivité qui, avec un salaire à peine au-dessus du SMIC, voient la prévoyance comme une charge et non comme un avantage social.

Pas de victoire sociale sans rapport de force!

Au Grand Belfort et à la Ville de Belfort, la prise en charge de la prévoyance est de 65% pour les « bas salaires » et de 50% pour les autres, pour la même offre de prévoyance.

Loin des revendications de la CGT, cette participation employeur est supérieure au minimum légal.

Notre collectivité, elle, choisisse une prise en charge plancher !



Venez vous informer!

Bloquez vos agendas!

Réunion d'information syndicale.

Jeudi 20 mars 2025

14h00 – 16h00

Ce ne sont pas les panneaux déployés, dans la ville de Belfort, par la direction de la Communication qui suffiront à rendre le Département attractif !
Mais quels sont les vrais objectifs ?

Les 130 ans de la CGT

En 1895 la CGT voyait le jour. Mais au fait c'est quoi la CGT ?

Bref retour en arrière. L'idée que la solidarité doit être organisée entre tous les membres de la société se profile dans la seconde moitié du 18^{ème} siècle. Jusqu'ici tout repose sur les familles, les tribus, les clans, les communautés religieuses ou autres.

Le concept de Nation émerge, chacun a droit à la solidarité de tous et aucun ne peut se soustraire à la loi générale de la Nation.

L'avènement de la Nation bouscule l'ordre en place et par là même renverse le système féodal qui débute au IX^{ème} siècle et s'achèvera officiellement en 1789 avec l'affirmation du tiers état face à la noblesse et au clergé.

La Révolution française pose donc les bases de la Nation. Mais dès 1792, la loi Le Chapelier interdit les alliances entre travailleurs, les rassemblements de paysans ainsi que le compagnonnage. Donc pas de syndicat.

Il faut attendre la loi de Waldeck-Rousseau de 1884 et **plusieurs LUTTES** pour que la loi Le Chapelier soit abrogée.

La CGT (Confédération Générale du Travail) est créée en 1895 à Limoges.

Aujourd'hui cette organisation pionnière se décline en plusieurs fédérations dont celle des services publics et couvre l'ensemble des régions et des départements au travers des unions régionales (UR) et des unions départementales (UD).

Cette organisation est nécessaire pour assurer un travail en réseau et relayer les différentes problématiques rencontrées sur la majorité des lieux de travail. La CGT assume et revendique un rapport de force indispensable dans la lutte contre le capital et ses sbires, petites mains utiles, qui fragmentent le travail et divisent les travailleurs et travailleuses.

La CGT est un formidable outil pour défendre nos droits, car elle compile et met au profit de toutes et tous l'expérience collective.

Si la tendance actuelle fait la part belle à l'intelligence artificielle, ne restons pas isolés et dynamisons ensemble « ChatCGT ».

Ils ont les chiffres on a le nombre !

C'est à nous de retrouver le chemin des solidarités.

